

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Veronique Desrosiers](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ff8c648f86715699bd34226c>

Date d'obtention : 2021-12-14 21:03:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Elle se doit d'être tentée de bienveillance et confidentielle !

Nous devons nous abstenir de regarder les photos en tout temps.

Il est important de rassurer les victimes et de bien prendre le temps de les écouter.

Il est important de bien évaluer l'incident (amorce, nature, intention et l'étendue) sans poser de jugement.

Il faut également vérifier l'information que nous recevons en vérifiant si il y a d'autre personne d'impliqué ou au courant, afin , de remplir la grille avec eux au besoin. Il est important de faire ces interventions seul à seul en leur demandant de préserver la vie privé de la victime.

Il faut par la suite décider si nous sommes en présence d'un acte impulsif ou malveillant.

Si acte malveillant, nous devons confisquer le cellulaire, ne pas parler de la situation avec l'instigateur et prévenir le service de police immédiatement.

Si acte impulsif, nous pouvons également confisquer le cellulaire afin de le remettre au policier et remplir la grille d'incident avec ces élèves également.

Il est important d'informer les parents de la victime, de l'instigateur et des autres membres impliqués dans l'incident.

La collaboration victime-famille-école et le service policier est essentielle afin d'agir rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Selon moi la première situation était plus complexe étant donné que ce n'était pas la victime elle même qui avait porté plainte. Pour les 2 autres, je trouvais cela plus facile d'enligner mon intervention !

Les 3 mises en situations reflètent bien la réalité avec laquelle nous sommes confrontées. Je trouve qu'en suivant les étapes de la trousse ça facilite grandement l'intervention et la prise de décision.

Ce que j'observe également est que nous avons beaucoup "d'éducation " à faire avec nos jeunes et leurs parents!

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, lorsque nous parlons de Sexto, toutes les étapes sont délicates et doivent être faites avec rigueur et le plus grand respect.

Lorsqu'une victime vient nous consulter, elle se sent souvent mal-à-l'aise et nous devons avoir une approche remplie d'ouverture et de bienveillance.